

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1817

19 juillet 2012

SOMMAIRE

Abingdon Invest S.à r.l.	87170	Iberian Minerals Financing S.A.	87187
ANO SPF S.A.	87170	IK Investment Partners S.à r.l.	87193
ARKOIL Europe S.à r.l.	87171	Lion/Seneca Lux 2 S.A.	87173
Capelan S.A.	87195	Lux Diamond House	87186
Cap Est S.à r.l.	87171	Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS	87184
Cara S.A.	87172	Media for One S.A.	87194
Clinique La Prairie Research S.A.	87172	Neely Holding S.A.	87187
Codemat	87209	Pearsie International S.A.	87198
Coiffure LM	87210	Poclain Marketing & Services	87198
Coiffure Lydie S.à r.l.	87207	Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l.	87200
COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières	87210	R & M Partners S.A.	87173
Compagnie Helvétique de Déstockage S.A.	87185	Saltsea S.A.	87216
Compo Co-Invest S.à r.l.	87170	Savannah Enterprises S.A.	87199
Conteam S.à r.l.	87209	Scaht Architecture & Développement S.A.	87207
Corolla Holding S.A.	87210	Scaht Architecture & Développement S.A.	87199
Corporate Operational Strategies	87171	Seventer S.A.	87216
CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l.	87210	Son Holding S.A.	87183
CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l.	87210	Son Holding S.A.	87199
Cosfilux S.A.	87211	Statum Investments S.à r.l.	87199
Cosylux S.A.	87211	Sunless Europe S.A.	87199
Crex Investments S.A.	87211	SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch	87206
Crown Worldwide Sàrl	87211	Svenska Handelsbanken S.A.	87207
CTC-Invest S.A.	87211	Taiko S.A.	87215
CZAM S.à r.l.	87211	TCA Opportunity Investments S.à r.l. ...	87207
Dalgarno S.A.	87212	Technoggia S.A.	87212
Demergon Funds	87172	Tripl3A S.A.	87187
Eglinton Invest S.à r.l.	87183	Tripl3A S.A.	87200
Encon S.à r.l.	87183	Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.	87209
E-Tec Lux S.A.	87182	Ventos S.A.	87216
F.D.C. S.A.	87184	VIASIMO S.à r.l.	87216
Financière Naturam S.A.	87184	Villerton Invest SA	87186
Financière Naturam S.A.	87170		
GCE Luxco S.à r.l.	87186		

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074861/9.

(120105880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Abingdon Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 123.800.

Il résulte de trois lettres de démissions datées du 5 juin 2012 que Messieurs Guy HORNICK, Luc HANSEN et John SEIL ont démissionné de leurs mandats de gérant de la société à responsabilité limitée ABINGDON INVEST S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.800, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

CF Corporate Services

Société Anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2012074662/15.

(120106008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

ANO SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 140.858.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le jeudi 21 juin 2012

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 21 juin 2012 que:

Le mandat du Commissaire venant à échéance, l'Assemblée a décidé d'appeler au poste de Commissaire et de réélire la personne suivante:

- La société anonyme THE CLOVER, établie et ayant son siège social à L-4963 Clemency, 8, rue Haute, immatriculée auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le n° B 149.293.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2012074682/18.

(120105944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Compo Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.245.

Les statuts coordonnés au 5 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2012074744/11.

(120105898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

COS, Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.

Siège social: L-2148 Luxembourg, 5, rue Fernand Mertens.
R.C.S. Luxembourg B 40.758.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2012.
Référence de publication: 2012074746/10.
(120105974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

ARKOIL Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 168.457.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ausserordentlichen
Gesellschafterversammlung vom 20. Juni 2012*

1. Herr Richard Lenertz, geboren am 1. Oktober 1952 in Luxemburg, geschäftsansässig in 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, tritt wird mit Wirkung zum 20. Juni 2012 als Geschäftsführer zurück.
2. Herr Michael Probst, Wirtschaftsprüfer, geboren am 29. Juni 1960 in Trier (Deutschland), geschäftsansässig in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, wird mit Wirkung zum 20. Juni 2012 als neuer Geschäftsführer ernannt.
3. Der Gesellschaftssitz wird mit Wirkung zum 20. Juni 2012 von 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg nach L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, verlegt.

Für gleichlautenden Auszug
Für ARKOIL EUROPE S.à r.l.
Ein Mandatar

Référence de publication: 2012074686/19.
(120105941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Cap Est S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 3A, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 78.870.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions du Conseil de Gérance approuvées de manière unanime en date du 31 mai 2012 que:

1. Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
2. Le Conseil de Gérance approuve la démission de ITPS (Luxembourg) S.A. de son mandat de gérant avec effet au 31 mai 2012.
3. Le Conseil de Gérance nomme Monsieur Peter Egan, né le 31 août à 1972 in Dublin, Irlande, ayant son adresse au 65, rue Christophe Colomb, L-1349 Luxembourg, et Monsieur Eric Osch, né le 13 mars 1971 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant son adresse au 1, rue Laduno, L-9147 Erpeldange, comme gérants. La durée de leur mandat est illimitée.
4. Le Conseil de Gérance décide de mettre à jour le dossier de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés (Luxembourg) et donc de rayer l'inscription désuète d'Euraudit S.à r.l comme personne chargée du contrôle des comptes.
5. Le Conseil de Gérance nomme Stonehage Corporate Services Luxembourg S.A., R.C.S. Luxembourg B160651, ayant son siège social au 3A, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, comme commissaire aux comptes chargé du contrôle des comptes de la Société pour une durée illimitée.

LE CONSEIL DE GERANCE

Chaumont (Directors) Limited / ITPS (Luxembourg) S.A.

Représenté par Cora Binchy, Rob Douglas / Christophe Fender, Lux Sunnen

Référence de publication: 2012074751/26.
(120105883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Clinique La Prairie Research S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 27.016.

Les comptes annuels au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075452/9.

(120107412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Cara S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 59.584.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2012

Résolutions:

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Didier LESTIENNE, employé privé, demeurant 89, Route d'Epeisses à CH-1237 Avully,
- Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, demeurant rue de l'Horizon, 92 à L-5960 Itzig,
- Monsieur Koen LOZIE, administrateur de sociétés, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert.
- La société COSAFIN SA, société anonyme, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin, L-1746, Luxembourg.

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, la société Fiduciaire HRT, réviseur d'entreprises, 3A, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2012.

Extrait sincère et conforme

CARA S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012074753/23.

(120105876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Demergon Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 141.296.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2013, les mandats d'Administrateurs de Messieurs Dimitrios DAS-KALOPOULOS (Président), Pandelis ECONOMO et George PAPOUTSIS.

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2013, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agréée, PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., résidant professionnellement au 400, Route d'Esch, L-1014, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012074783/15.

(120105896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

R & M Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 95.343.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de R & M Partners SA tenue au siège social le 20 juin 2012 à 11 heures

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission de Lucos Company Services, avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange de ses fonctions de commissaire aux comptes avec effet immédiat et nomme en remplacement la société Lucos Consulting Sàrl (B111768), avec siège social au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée qui approuvera les comptes au 31 décembre 2017.

Sandra Strassel / Vincent Demeuse / Renaud Verdin
Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012075139/16.

(120105899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Lion/Seneca Lux 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 169.596.

STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the seventh day of May.

Before the undersigned Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. (formerly Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 154.178 whose registered office is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

here represented by Ms. Fanny Kindler, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 May 2012.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a joint stock company (société anonyme) which it declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There exists a company in the form of a société anonyme under the name of Lion/Seneca Lux 2 S.A. (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may borrow in any form and may issue any kind of notes, bonds and debentures and generally issue any debt, equity and/or hybrid securities in accordance with Luxembourg law.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the director or, in case of several directors, of the board of directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the director or, in case of several directors, by the board of directors.

In the event that the director or the board of directors, as the case may be, determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

Art. 5. Holders of shares, bonds or debt securities issued by the Company in registered form may not require conversion thereof in shares, bonds or debt securities in bearer form.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's subscribed share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the shareholder, as the case may be, adopted in the manner required for amendments of these articles of incorporation. The Company may, to the extent permitted and under terms provided for by law, redeem its own shares.

Art. 7. The Company may have one or several shareholders. The death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency of any of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 8. The shares of the Company are in registered form.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by the Law. Ownership of registered shares is established by inscription in the said register. Certificates of such registration may be issued and signed by two directors or the sole director, as the case may be.

The Company will recognize only one holder per share. Joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

C. General meetings of shareholders - Resolutions of the sole shareholder

Art. 9. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

If the Company has only a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders and act accordingly; any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 10. The general meeting is convened by the board of directors or the sole director, as the case may be or the statutory auditor(s). It shall also be convened upon written request of shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital. Further, shareholder(s) representing at least ten percent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The board of directors or the sole director, as the case may be, may adjourn any general meeting of shareholders while in session to four (4) weeks. It must do so at the request of shareholders representing at least twenty percent (20%) of the share capital of the Company.

The convening notice for any general meeting of shareholders shall indicate date, time, place and agenda of the meeting and shall be sent to each shareholder by registered mail at least eight (8) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 11. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Tuesday of September at 3.00 pm. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video-conference or by any other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting. The means of communication used

must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The board of directors or the sole director, as the case may be, may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any general meeting of shareholders.

Art. 12. Except as otherwise required by law or these articles of incorporation, resolutions at a general meeting of shareholders duly convened shall not require any presence quorum and will be adopted at a simple majority of the shareholders present or represented.

The shareholders may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent of all shareholders.

Any other amendment of the articles of incorporation requires a majority of at least two-thirds of the votes validly cast at a general meeting at which more than half of the share capital is present or represented. In case the second condition is not satisfied, a second meeting may be convened in accordance with article 67-1 of the Law, which may deliberate regardless of the proportion of the capital represented and at which resolutions are taken at a majority of at least two-thirds of the votes validly cast.

Abstentions will not be taken into account for the above-mentioned majority requirements. Written record is kept of the resolutions of any general meeting of shareholders.

D. Board of directors

Art. 13. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the Company. However, if the Company is incorporated by a sole shareholder or if it is noticed at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by a sole shareholder, the Company may be managed by a sole director until the first ordinary general meeting of shareholders after having become aware of the existence of more than one shareholder. The director(s) shall be elected by the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and each director shall hold office until his successor is elected. The shareholders may decide that the directors shall be named "Director A" or "Director B".

The directors, or the sole director, as the case may be, are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed at any moment with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority vote of the shares present or represented. Directors, or the sole director, as the case may be, may be re-elected for successive terms.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a private individual as permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis by the remaining directors until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 14. The board of directors elects among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or the sole director and of the general meeting of shareholders or the sole shareholder, as the case may be.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or of two directors, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of directors shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

No notice shall be required in case all the members of the board of directors are present or represented at a meeting of such board of directors or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, or by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing (i) to hear the other participating directors and (ii) to address each of the other participating directors simultaneously. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held in this way shall be deemed to take place at the place where the largest group of directors is assembled or, if no such group is readily identifiable, at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if a least two directors, among which one Director A and one Director B must be included at all times, are present or represented at a meeting of the board of directors. Notwithstanding the foregoing, no quorum shall be present unless the majority of directors at the meeting are non-UK tax residents.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting and, in the case of equality of votes, no director, including without limitation the chairman, shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 15. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, or by two directors or by any person duly appointed to that effect by the board of directors.

Art. 16. The board of directors or the sole director, as the case may be, is vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform all acts of administration and operations consistent with the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly in accordance with article 60 of the Law. Their nomination, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors or the sole director, as the case may be.

The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument.

Art. 17. The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole director or, if there is more than one, by the joint signature of any Director A together with any Director B, and in all cases by the signature of any person (s) to whom such signatory power shall be delegated by the sole director or the board of directors, or by the Company within the limits of such authorisation.

E. Supervision of the company

Art. 18. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s) and shall determine their term of office, which may not exceed six years.

The institution of statutory auditor(s) is suppressed if one or more independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) are appointed in accordance with article 69 (1) of the law of 19 December 2002 concerning the register of commerce and companies and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended.

F. Financial year - Profits

Art. 19. The accounting year of the Company shall begin on 1st January of each year and shall end on 31st December of the same year.

Art. 20. From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The balance may be freely used by the shareholders upon recommendation of the sole director or the board of directors. Each share is entitled to the same fraction of such balance. Interim dividends may be distributed by the sole director or the board of directors in compliance with the conditions provided for by law.

G. Liquidation

Art. 21. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders, deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2012.

Subscription and Payment

All of the thirty-one thousand (31,000) shares have been subscribed by Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., prenamed.

All the shares subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand seven hundred euro (€ 1,700.-).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company and considering itself as fully convened, has thereupon passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;
2. The following persons are appointed directors of the Company:
 - Mrs. Janet Mary DUNLOP, born on 8 July 1962 in Hastings, England, having her professional address at 21 Grosvenor Place, London SW1X 7HF, England, as Director A;
 - Mr. John HORTON, born on 23 March 1964 in Hythe, United Kingdom, professionally residing at 21, Grosvenor Place, GB-SW1X 7HF London, U.K., as Director A;
 - Mr. Johan DEJANS, born on 17 November 1966 in Aarschot, Belgium, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Director B;
 - Mr. Richard BREKELMANS, born on 12 September 1960, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Director B; and
 - ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 103.336, having its registered office at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, represented by its permanent representative Mr. Johan Dejans, having his professional address at 13-15, Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, as Director B.
3. The term of office of the directors shall end at the general meeting called to approve the annual accounts for the financial year ending on 31 December 2012.
4. The following company is appointed as statutory auditor of the Company for a period ending at the annual general meeting approving the accounts of the Company for the financial year ending on 31 December 2012:
 - Ernst & Young S.A., a société anonyme incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, L5365 Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 47.771.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède.

L'an deux mille douze, le sept mai.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l. (anciennement Lion/Heaven Lux 1 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 154.178, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

ici représentée par Mademoiselle Fanny Kindler, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 4 mai 2012.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège social

Art. 1^{er}. Il existe conformément aux présentes une société anonyme sous la dénomination de Lion/Seneca Lux 2 S.A. (la «Société»), qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portfolio.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut emprunter sous toute forme et émettre des titres obligataires, des obligations garanties, des lettres de change ainsi que généralement toute sorte de titres de participation, d'obligations et/ou d'obligations hybrides conformément au droit luxembourgeois.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs administrateurs, par décision du conseil d'administration.

Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par simple décision de l'administrateur unique ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil d'administration.

Au cas où l'administrateur unique ou le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra provisoirement être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

Art. 5. Les détenteurs d'actions, d'obligations ou de titres représentatifs de dette nominatifs émis par la Société ne peuvent requérir leur conversion en actions, obligations ou titres représentatifs de dette au porteur.

B. Capital social - Actions

Art. 6. Le capital social souscrit est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. La Société pourra avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès, l'interdiction, la dissolution la faillite, ou l'insolvabilité de l'un des actionnaires ne saurait entraîner la dissolution de la Société.

Art. 8. Les actions de la Société sont nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications requises par la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés et signés par deux administrateurs ou par l'administrateur unique selon le cas.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Les copropriétaires indivis d'actions devront désigner un mandataire unique pour les représenter à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

C. Assemblées générales des actionnaires - Résolution de l'actionnaire unique

Art. 9. L'assemblée générale des actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Si la Société a seulement un actionnaire, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires et agira en conséquence; toute référence faite dans ces statuts à «l'assemblée générale des actionnaires» devra être interprétée comme désignant l'actionnaire unique, en fonction du contexte, et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés devront être exercés par l'actionnaire unique.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration ou, selon le cas, par son administrateur unique ou par les commissaires aux comptes. Elle sera également convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société. De plus un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Cette demande devra être adressée au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jours avant la date de l'assemblée.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, peut immédiatement reporter une assemblée générale des actionnaires en cours jusqu'à une période maximale de quatre (4) semaines. Toute assemblée générale des actionnaires en cours sera ajournée sur demande d'un ou plusieurs actionnaire(s) représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital social de la Société.

L'avis de convocation pour toute assemblée générale des actionnaires indiquera l'heure, le lieu et l'ordre du jour de l'assemblée et sera envoyée à chaque actionnaire par lettre recommandée avec accusé de réception au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée générale des actionnaires, et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable ou publication.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au Grand-Duché de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi de septembre à quinze (15) heures. Si ce jour est un jour férié légal l'assemblée générale se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. D'autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans leurs avis de convocation respectifs.

Les quorums et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées générales des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les statuts.

Tout actionnaire participant à une assemblée générale des actionnaires par conférence téléphonique, vidéoconférence, ou par d'autres moyens de communication permettant à la personne de s'identifier, est considéré comme étant présent aux fins de calcul des quorums et des votes, sous réserve que ces moyens de communication soient disponibles au lieu où se tient l'assemblée. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à cette assemblée de s'entendre les unes les autres de manière continue et garantir une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à un vote. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire. Le conseil d'administration ou, selon le cas, l'administrateur unique, peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. Sauf disposition légale ou statutaire contraire, les décisions d'une assemblée générale des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés et aucun quorum n'est requis.

Les actionnaires ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société.

Toute autre modification des statuts nécessite une majorité de deux tiers des votes valablement exprimés lors d'une assemblée générale à laquelle plus de la moitié du capital social est présent ou représenté. Dans le cas où la seconde condition n'est pas satisfaite, une seconde assemblée pourra être convoquée conformément à l'article 67-1 de la Loi, qui pourra délibérer quelle que soit la proportion du capital représenté et à laquelle les résolutions des actionnaires seront adoptées à la majorité d'au moins deux tiers des votes valablement exprimés.

Les votes exprimant une abstention ne seront pas pris en compte pour établir un quorum et une majorité.

Les résolutions des actionnaires prises lors de toute assemblée générale feront l'objet d'un procès-verbal par écrit.

D. Le conseil d'administration

Art. 13. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, si la Société est constituée d'un actionnaire unique, ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un administrateur unique jusqu'à la tenue de la première assemblée générale des actionnaires suivant la date à laquelle il est constaté que ses actions sont détenues par plus d'un actionnaire. L'administrateur(s) sera/seront nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui fixera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les actionnaires pourront décider que les administrateurs seront désignés «Administrateur A» ou «Administrateur B».

Les administrateurs, ou l'administrateur unique, selon le cas, seront/sera élu(s) à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Les administrateurs, ou selon le cas, l'administrateur unique, pourront être réélus pour des mandats consécutifs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Une telle personne morale ne peut révoquer son représentant permanent qu'en désignant simultanément un successeur.

En cas de vacance d'une place d'administrateur à la suite d'un décès, de démission ou autre, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires, dans des conditions prévues par la Loi.

Art. 14. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique et de l'assemblée générale des actionnaires

Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil d'administration se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement.

Le président présidera toutes les assemblées des actionnaires et les réunions du conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration pourront désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les membres du conseil d'administration sont présents ou représentés à une réunion de ce conseil d'administration ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Les réunions du conseil d'administration peuvent également être tenues par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication, permettant aux personnes participant à cette réunion (i) de s'entendre les unes les autres de manière continue et (ii) garantir une participation simultanée de toutes ces personnes à la réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion ainsi tenue sera censée avoir eu lieu au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins deux administrateurs, parmi lesquels au moins un Administrateur A et un Administrateur B, sont présents ou représentés à une réunion du conseil d'administration. Nonobstant ce qui précède, le quorum ne pourra être atteint que si la majorité des administrateurs présents à la réunion ne sont pas des résidents fiscaux du Royaume-Uni.

Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion, et en cas d'égalité des votes aucun administrateur, et ce compris le président, n'aura de voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits, par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 15. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs ou par toute personne habilitée à cet effet par le conseil d'administration.

Art. 16. Le conseil d'administration ou selon le cas, l'administrateur unique, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations relatif à son objet. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non agissant seuls ou conjointement conformément à l'article 60 de la Loi. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration ou, selon le cas, de l'administrateur unique.

La Société pourra également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 17. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de l'administrateur unique, ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature conjointe d'un Administrateur A et d'un Administrateur B, ou dans tous les cas par la signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par l'administrateur unique ou, selon le cas, par le conseil d'administration ou, par la Société dans les limites de cette autorisation.

E. Surveillance de la société

Art. 18. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera le ou les commissaire(s) aux comptes et déterminera leur nombre, sa/leur rémunération et la durée de ses/leurs mandat(s), qui ne pourra excéder six ans.

L'institution du commissaire aux comptes est supprimée si un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés sont nommés conformément à l'article 69 (1) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises.

F. Exercice social - Bénéfices

Art. 19. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 20. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fond de réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Le solde est à la libre disposition des actionnaires sur recommandation de l'administrateur unique ou du conseil d'administration. Chaque action donne droit à la même fraction de ce solde.

Des acomptes sur dividendes pourront être distribués par le conseil d'administration ou l'administrateur unique en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

G. Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommé(s) par l'actionnaire unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des actionnaires, décidant de la dissolution et qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le surplus résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société sera distribué aux actionnaires en proportion des actions détenues par eux dans la Société.

H. Dernière clause - Loi applicable

Art. 22. Pour tous ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et se finira le 31 décembre 2012.

Souscription et Paiement

Lion/Seneca Lux 1 S.à r.l., prénommée, a souscrit toutes les trente-et-un mille (31.000) actions.

Toutes les actions souscrites ont été entièrement payées en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille sept cents euros (€ 1.700,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire fondateur, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqué, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées administrateurs de la Société:

- Madame Janet Mary DUNLOP, née le 8 juillet 1962, à Hastings, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant qu'Administrateur A;

- Monsieur John HORTON, né le 23 mars 1964 à Hythe, Angleterre, ayant son adresse professionnelle au 21 Grosvenor Place, Londres SW1X 7HF, Angleterre, en tant qu'administrateur A;

- Monsieur Johan DEJANS, né le 17 novembre 1966 à Aarschot, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur B;

- Monsieur Richard BREKELMANS, né le 12 septembre 1960, ayant son adresse professionnelle 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur B; et

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.336, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, représenté par son représentant permanent Mr. Johan Dejans, ayant son adresse professionnelle au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, en tant qu'administrateur B.

3. Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

4. La société suivante a été nommée commissaire de la Société pour une période qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires convoquée pour délibérer sur les comptes annuels de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012:

- Ernst & Young S.A., une société anonyme constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47.771.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, le mandataire de la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Kindler, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 mai 2012. Relation: EAC/2012/6197. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2012074361/516.

(120105356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

E-Tec Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5333 Moutfort, 22, rue de Pleitrangé.

R.C.S. Luxembourg B 82.180.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074789/10.

(120105999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Son Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 82.424.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 22 juin 2012 à 14.30 heures à Luxembourg

Résolution:

L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des Administrateurs, Monsieur Joseph WINANDY et Monsieur Noël DIDIER, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de nommer Monsieur Nicolas MONTAGNE, né le 10.01.1975 à Croix (France), avec adresse professionnelle au 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg.

- L'Assemblée décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Pierre SCHILL, Luxembourg.

Le mandat des administrateurs et commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

Pour copie conforme
FIDUPAR
Nicolas Montagne / Signature

Référence de publication: 2012075197/20.

(120105784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Eglinton Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 123.605.

—
Il résulte de trois lettres de démissions datées du 5 juin 2012 que Messieurs Guy HORNICK, Luc HANSEN et John SEIL ont démissionné de leurs mandats de gérant de la société à responsabilité limitée EGLINTON INVEST S.à r.l., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 123.605, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 7 juin 2012.

CF Corporate Services
Société Anonyme
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg

Référence de publication: 2012074815/14.

(120106010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Encon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 71.944.

—
Par décision de Maître Charles Kaufhold, agent domiciliataire de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ENCON S.à r.l.

Nous déclarons par la présente la dénonciation avec effet immédiat du siège fixé 17, rue Michel Rodange, 5^{ème} étage, L-2430 Luxembourg de la société à responsabilité limitée unipersonnelle ENCON S.à r.l. inscrite sous le numéro du RCS Luxembourg B 71.944, déjà notifiée au gérant par lettre recommandée du 19 décembre 2011.

Pour Me Charles Kaufhold
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2012074821/14.

(120105821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 138.661.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 13 juin 2012

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2013, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, HRT Groupe, H.R.T. Révision S.A., résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075066/13.

(120105897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

F.D.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 107.249.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 21 juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Référence de publication: 2012074840/12.

(120105925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Financière Naturam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 59.520.

—
L'an deux mille douze, le quatre juin.

Pardevant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Michela KLEMKE, employée privée, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin agissant en tant que mandataire de la société anonyme "FINANCIERE NATURAM S.A." (ci-après la «Société»), ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.520,

en vertu de deux procès-verbaux du Conseil d'Administration en date du 18 octobre 2011 et en date du 1^{er} février 2012, dont une copie des procès-verbaux resteront annexées au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a requis le notaire soussigné d'acter ses déclarations comme suit:

I.- La société anonyme "FINANCIERE NATURAM S.A." fut constituée suivant acte notarié en date du 30 mai 1997 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 498 du 13 septembre 1997 et dont les statuts de la Société ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 1^{er} avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1403 du 28 juin 2011.

II.- Ladite société "FINANCIERE NATURAM S.A." a actuellement un capital souscrit et entièrement libéré de sept millions vingt mille euros (EUR 7.020.000) représenté par sept mille vingt (7.020) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune.

L'article 5, alinéa 4 des statuts fixe le capital autorisé de la Société à dix millions vingt mille euros (EUR 10.020.000), le cas échéant par la création et l'émission de trois mille (3.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'article 5, alinéa 5 des statuts stipule que:

"Le conseil d'administration est autorisé et mandaté à (i) réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital; à (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; à (iii) supprimer ou

limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé."

III.

1) En date du 18 octobre 2011, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'émettre mille huit cent soixante-treize (1.873) nouvelles actions et a décidé d'attribuer le droit de souscrire à l'actionnaire unique Entreprise Emerging Markets Fund BV, avec siège à Curaçao (Antilles Néerlandaises) Pareraweg 45, inscrite au Registre de Commerce et d'Industrie de Curaçao sous le numéro 79769 qui déclare souscrire mille huit cent soixante-treize (1.873) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et les libérer par un apport total en espèces d'un million huit cent soixante treize mille euros (EUR 1.873.000,-).

La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire soussigné par le bulletin de souscription.

2) En date du 1^{er} février 2012, le Conseil d'Administration de la Société a décidé d'émettre mille cent vingt-six (1.126) actions nouvelles et a décidé d'attribuer le droit de souscrire à l'actionnaire unique Entreprise Emerging Markets Fund BV, préqualifiée, qui déclare souscrire mille cent vingt-six (1.126) nouvelles actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune et les libérer par un apport total en espèces d'un million cent vingt-six mille euros (EUR 1.126.000,-).

La réalité de cette souscription a été prouvée au notaire soussigné par le bulletin de souscription.

Les nouvelles actions mentionnées sous III.-1) –2) sont entièrement souscrites et intégralement libérées par un apport en espèces d'un montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 2.999.000,-) représenté par deux mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (2.999) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le montant total de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille euros (EUR 2.999.000,-) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

IV.- Suite à ces deux augmentations de capital, les 1^{er} et 4^{ème} alinéas de l'article 5 des Statuts sont modifiés comme suit:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions dix-neuf mille euros (EUR 10.019.000,-) représenté par dix mille dix-neuf (10.019) actions ayant une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Quatrième alinéa. Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à dix millions vingt mille euros (EUR 10.020.000), le cas échéant par la création et l'émission d'une (1) action nouvelle d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes."

Frais

Les frais, coûts, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à EUR 4.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, su siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. KLEMKE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 juin 2012 LAC / 2012 / 25767. Reçu soixante quinze euros € 75,

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074862/70.

(120105881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Compagnie Helvétique de Déstockage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 97.059.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075460/9.

(120107506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

GCE Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: SEK 713.426,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.012.

—
Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 19 mars 2004, les 25.200 parts sociales détenues pas GCE Sweden Holding AB, société anonyme de droit suédois, enregistrée sous le Numéro 556612-1348, ont été transférées à GCE Luxco Two S.à r.l., société de droit Luxembourgeois, enregistrée sous le Numéro B 99.586.

Suite aux résolutions des associés du 11 février 2005, 24.888 parts sociales détenues par GCE Luxco Two S.à r.l. ont été annulées.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012074883/17.

(120105923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Lux Diamond House, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 161.726.

—
Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 23 mai 2012 les décisions suivantes:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Achilleoudes STAVROS de ses fonctions d'administrateur de la Société avec effet au 23 mai 2012;

- de nommer Monsieur Vladislav REGER, né le 5 mai 1973 à Rudnyj (Allemagne), résidant professionnellement au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 23 mai 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Il résulte d'une résolution de l'actionnaire unique de la Société prise en date du 29 mai 2012 la décision suivante:

- de nommer Monsieur Roman IVANOV, né le 8 octobre 1984 à Kaz (Ukraine), résidant professionnellement au 75 Parc d'Activités, L-8308 Capellen, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 29 mai 2012 et ce, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074993/19.

(120105890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Villerton Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.048.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2012

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gerard Van Hunen, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, de Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la Fiduciaire Patrick Sganzerla, ayant son siège social 46, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1026 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012075277/18.

(120105874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Tripl3A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.475.

Par la présente, la société TRIPL3A S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 119.475, tient à porter à connaissance qu'il y a lieu de modifier l'adresse du Commissaire aux comptes FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.à r.l. auprès du Registre de commerce et des sociétés comme suit:

L'adresse du Commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT S.à r.l. est établie au 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg suivant le Mémorial du 04/10/2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25/06/2012.

Référence de publication: 2012075248/14.

(120105929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

**Iberian Minerals Financing S.A., Société Anonyme,
(anc. Neely Holding S.A.).**

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.
R.C.S. Luxembourg B 160.222.

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of June.

Before Us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HEL-LINCKX, notary residing in Luxembourg, to whom remains the present deed.

Is held an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the sole shareholder of "Neely Holding S.A.", a "société anonyme", having its registered office at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary enacted on April 7, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1564 dated July 14, 2011, page 75052, and registered with the Luxembourg Trade Register under section B 160.222.

The meeting is chaired by Arlette Siebenaler, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer, Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer compose the bureau of the Meeting (the "Bureau").

The Bureau thus formed draws up the attendance list of the Meeting, which, after having been signed ne varietur by the proxy-holder, the members of the Bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present minutes.

The Chairman declares and requests the notary to act that:

I. It appears from the attendance list attached that the 31.000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, representing the entire capital of the Company are held by the sole shareholder, present or represented at the Meeting.

II. The sole shareholder has been duly convened to the Meeting.

III. The Meeting can therefore consider and vote on the items concerned on the agenda of the Meeting, which is as follows:

Agenda

1. Change of the Company's name from Neely Holding S.A. to Iberian Minerals Financing S.A. and subsequent amendment of article 1 of the articles of association of the Company;
2. Amendment of the corporate object of the Company and consecutive restatement of article 2. of the articles of association of the Company;
3. Conversion of the currency of the share capital of the Company from EUR to USD with retroactive effect as at January 1, 2012;
4. Determination of the number and par value of the Company's shares according to the conversion;
5. Amendment of article 5. first paragraph of the articles of association of the Company to reflect the resolutions 3. and 4. above;
6. Creation of two categories of directors of the Company and consecutive amendment of article 6. first paragraph and restatement of article 9. of the articles of association of the Company;
7. Appointment of Mr. Daniel Vanin, Mr. Pierre Lorinet, Mr. Mark Irwin and Mr. Robbert Maas as category A directors of the Company and of Mr. Christophe Gaul and Mrs. Constance Collette as category B directors of the Company;
8. Acknowledgment of the resignation of Mrs. Krystel Stoffel as statutory auditor of the Company;
9. Appointment of Ernst & Young Luxembourg as statutory auditor of the Company; and

10. Authorization granted to any director of the Company, acting individually in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the resolutions to be taken on the basis of the present agenda.

After the foregoing was approved by the Meeting, the sole shareholder has requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder decides to change the Company's name from Neely Holding S.A. to Iberian Minerals Financing S.A. and to subsequently amend article 1. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a public limited liability company under the name of "Iberian Minerals Financing S.A.", which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereinafter, the Articles)."

Second resolution:

The sole shareholder decides to amend the corporate object of the Company so as to enlarge it with respect to financing activities and to consequently restate article 2. of the articles of association of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow and raise money in any form and in particular by way of private or public offer. It may proceed to the issuance of notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, in particular by way of private or public placement. It may give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

More generally the Company may do all such other things as may appear to it to be incidental or conducive to the attainment of the objects or any of them".

Third resolution:

The sole shareholder decides to convert the currency of the share capital of the Company from euro (EUR) into United States dollars (USD), with retroactive effect as at January 1, 2012 so that the share capital of the Company set at EUR 31,000 (thirty one thousand Euro) be converted, at the EUR/USD exchange rate applicable on January 1, 2012, i.e. one dollar (USD 1) for zero point seven seven one two zero one eight Euro (EUR 0.7712018), into USD 40,197 (forty thousand one hundred ninety seven United States dollars).

Fourth resolution:

The sole shareholder decides to increase the number of shares of the Company from 31,000 (thirty one thousand) to 40,197 (forty thousand one hundred ninety seven) and to fix, after conversion, the par value of the shares at USD 1 (one United States dollar) each.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder decides to amend the first paragraph of article 5. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 5.** The subscribed share capital of the Company is set at USD 40,197 (forty thousand one hundred ninety seven United States dollar) represented by 40,197 (forty thousand one hundred ninety seven) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States dollar) each."

Sixth resolution:

The sole shareholder decides to create two categories of directors of the Company divided into the category A director(s) and the category B director(s) and to subsequently (i) amend the first paragraph of article 6. of the Company's articles of association and (ii) restate article 9. of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 6.** The Company is managed by a Board of Directors (hereinafter, the Board of Directors) composed of at least three (3) directors who shall be appointed and designated as category A directors or category B directors for a period not exceeding six (6) years by the general meeting of shareholders which may at any time remove them and who need not to be shareholders."

" **Art. 9.** The Company will be bound in any circumstances by the signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the joint signatures of any category A director and category B director, save that where the powers of the Board of Directors have been delegated in any matter in accordance with the provisions or article 10. below, the Company will be bound in such manner as the Board of Directors delegating such power shall determine."

Seventh resolution:

The sole shareholder decides to appoint as category A directors: Mr. Daniel Vanin, born on March 27, 1952 in Libreville, Gabon, with address at 28, Calle Fuente Clara, Urb. Simon Verde, 41929 Mairena del Aljarafe, Sevilla, Spain, Mr. Pierre Lorinet, born on February 8, 1972 in Chambéry, France, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Amsterdam Branch Office Geneva, Rue de Jargonnant, Ch-1207, Geneva, Switzerland, Mr. Mark Irwin, born on October 28, 1964 in Castledawson, Northern Ireland, with professional address at 1st Floor, 28 Upper Main Street, Buncrana, County Donegal, Ireland and Mr. Robbert Maas, born on May 25, 1967 in Utrecht, the Netherlands, with professional address at Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, the Netherlands, and to appoint as category B directors: Mr. Christophe Gaul, born on April 3, 1977 in Messancy, Belgium, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg and Mrs. Constance Collette, born on June 21, 1976 in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with professional address at 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, all with an immediate effect and for a period ending as at the date of the annual general meeting of the shareholders approving the annual accounts as at December 31, 2012.

The board of directors of the Company is consequently composed of the following members:

- Mr. Daniele Vanin, category A director;
- Mr. Pierre Lorinet, category A director;
- Mr. Mark Irwin, category A director;
- Mr. Robbert Maas, category A director;
- Mr. Christophe Gaul, category B director;
- Mrs. Constance Collette, category B director.

Eighth resolution:

The sole shareholder resolves to acknowledge the resignation of Mrs. Krystel Stoffel from her mandate as statutory auditor of the Company with immediate effect and to grant her full discharge with respect to the exercise of her mandate as from her appointment until today.

Ninth resolution:

The sole shareholder resolves to appoint as statutory auditor of the Company, Ernst & Young Luxembourg, having its registered office at 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 88019, with an immediate effect and for a period ending as at the date of the annual general Meeting of the shareholders approving the annual accounts of the Company as at December 31, 2012.

Tenth resolution:

The sole shareholder resolves to authorize any director of the Company, acting individually in the name and on behalf of the Company, to carry out any necessary or useful actions in relation to the foregoing resolutions.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,700.-

There being no further business before the Meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le dix-neuvième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire (l'«Assemblée») de l'actionnaire unique de la société anonyme "Neely Holding S.A.", ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.222, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu le 7 avril 2011, publié au Mémorial C numéro 1564 du 14 juillet 2011, page 75052.

L'assemblée est présidée par Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment les membres du bureau (le «Bureau»).

Etant ainsi formé, le Bureau dresse la liste de présence de l'Assemblée, qui, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire représentant l'actionnaire unique, les membres du Bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclara et demanda ensuite au notaire d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence ci-annexée que les 31.000 (trente et un mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont détenus par l'actionnaire unique, présent ou représenté.

II. L'actionnaire unique a été dûment convoqué à la présente Assemblée.

IV.- L'Assemblée peut donc délibérer et voter sur les points suivants de l'ordre du jour de l'Assemblée:

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la société de Neely Holding S.A. en Iberian Minerais Financing S.A. et modification consécutive de l'article 1. des statuts de la Société;
2. Modification de l'objet social de la Société et modification consécutive de l'article 2. des statuts de la Société;
3. Conversion de la devise du capital social de la société de l'EUR en USD avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012;
4. Détermination du nombre et de la valeur nominale des actions de la Société conformément à la conversion;
5. Modification de l'article 5. premier paragraphe des statuts de la Société afin de refléter les résolutions 3. et 4. ci-dessus;
6. Création de deux catégories d'administrateurs de la société et modification consécutive de l'article 6., premier paragraphe et refonte de l'article 9. des statuts de la Société;
7. Nomination de Mr. Daniel Vanin, Mr. Pierre Lorinet, Mr. Mark Irwin et Mr. Robbert Maas en qualité d'administrateurs de classe A de la société et de Mr. Christophe Gaul et Me. Constance Collette en qualité d'administrateurs de classe B de la société;
8. Reconnaissance de la démission de Mme Krystel Stoffel de son mandat de commissaire aux comptes de la société;
9. Nomination d'Ernst&Young Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes de la société; et
10. Autorisation donnée à tout administrateur de la Société, agissant sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, d'accomplir tout acte nécessaire ou utile aux résolutions à prendre en relation avec le présent ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, l'actionnaire unique a requis le notaire de déclarer ce qui suit:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide de changer le nom de la société de Neely Holding S.A. en Iberian Minerals Financing S.A. et de modifier consécutivement l'article 1. des statuts de la Société qui aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de «Iberian Minerais Financing S.A.» (ci-après la Société), soumise aux dispositions de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle qu'amendée (ci-après, la Loi) ainsi qu'aux dispositions des présents statuts (ci-après, les Statuts).»

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier l'objet social de la Société afin de l'élargir relativement à des activités de financement et de refondre en conséquence l'article 2. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses actionnaires ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter et lever des fonds sous quelque forme que ce soit et en particulier par voie d'emprunt public ou privé. Elle peut procéder à l'émission d'actions, obligations et autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances en particulier par voie de placement public ou privé. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

De manière générale, la Société peut faire toutes autres choses que la Société juge opportunes ou favorables à la réalisation des objets ci-dessus décrits ou à l'un quelconque d'entre eux.»

Troisième résolution:

L'actionnaire unique décide de convertir la devise du capital social de la Société d'euros (EUR) en dollars américains (USD) avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012 de sorte que le capital social de la Société fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) soit converti, par application du taux de change EUR/USD applicable au 1^{er} janvier 2012, soit un dollar (USD 1) pour zéro virgule sept sept un deux zéro un huit (EUR 0.7712018), en USD 40.197 (quarante mille cent quatre vingt dix sept dollars).

Quatrième résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le nombre d'actions de la Société d'augmenter le nombre d'actions de la Société de 31.000 (trente et un mille) à 40.197 (quarante mille cent quatre vingt dix sept) actions et de fixer, après la conversion, la valeur nominale des actions à 1 USD (un dollar américain) chacune.

Cinquième résolution:

En conséquence des précédentes résolutions, l'actionnaire unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 5. des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à USD 40.197 (quarante mille cent quatre vingt dix sept dollars américains) représenté par 40.197 (quarante mille cent quatre vingt dix sept) actions d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, intégralement libérées.»

Sixième résolution:

L'actionnaire unique décide de créer deux catégories d'administrateurs répartie entre les administrateurs de catégorie A et les administrateurs de catégorie B et de consécutivement (i) modifier le premier paragraphe de l'article 6. Des statuts de la Société et (ii) refondre l'article 9. Des statuts de la Société afin de leur donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** La Société est administrée par un conseil d'administration (ci-après, le Conseil d'Administration) composé d'au moins trois (3) membres nommés et désignés en tant qu'administrateurs de catégorie A ou administrateurs de catégorie B pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires qui peut à tout moment les révoquer, et qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.»

« **Art. 9.** La Société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de l'Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B, étant entendu que lorsque le Conseil d'Administration a délégué ses pouvoirs dans certains domaines conformément à l'article 10. ci-dessous, la Société est engagée dans ces domaines en question de la manière déterminée par le Conseil d'Administration pour les besoins de cette délégation.»

Septième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité d'administrateurs de catégorie A: Mr. Daniel Vanin, né le 27 mars 1952, ayant son adresse au 28, Calle Fuente Clara, Urb. Simon Verde, 41929 Mairena del Aljarafe, Séville, Espagne, Mr. Pierre Lorinet, né le 8 février 1972 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle à Trafigura Beheer B.V.,

Amsterdam Branch Office Geneva, Rue de Jargonnant, Ch-1207, Genève, Suisse, Mr. Mark Irwin, né le 28 octobre 1964 à Castledawson, Irlande du Nord, ayant son adresse professionnelle au 1st Floor, 28 Upper Main Street, Bunclraha, County Donegal, Irlande et Mr. Robbert Maas, né le 25 mai 1967 à Utrecht, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle c/o Trafigura Beheer B.V., Gustav Mahlerplein 102, 1082 MA Amsterdam, Pays-Bas, et de nommer en qualité d'administrateurs de catégorie B: Mr. Christophe Gaul, né le 3 avril 1977 à Messancy, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg et Me. Constance Collette, née le 21 juin 1976 à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, ayant son adresse professionnelle au 17, Rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, tous avec effet immédiat pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes de l'année se terminant le 31 décembre 2012.

Le conseil d'administration sera dorénavant composé des membres suivants:

- Mr. Daniele Vanin, administrateur de catégorie A;
- Mr. Pierre Lorinet, administrateur de catégorie A;
- Mr. Mark Irwin, administrateur de catégorie A;
- Mr. Robbert Maas, administrateur de catégorie A;
- Mr. Christophe Gaul, administrateur de catégorie B;
- Me. Constance Collette, administrateur de catégorie B.

Huitième résolution:

L'actionnaire unique prend acte de la démission de Mme Krystel Stoffel de son mandat de commissaire aux comptes de la Société avec effet immédiat et décide de lui donner entière décharge pour l'exécution de son mandat depuis sa nomination jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution:

L'actionnaire unique décide de nommer en qualité de commissaire aux comptes de la Société, Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Luxembourg et immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la matricule B 88019, avec effet immédiat et pour une durée se terminant lors de l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes annuels de la Société de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2012.

Dixième résolution:

L'actionnaire unique décide d'autoriser tout administrateur de la Société, agissant sous sa seule signature au nom et pour le compte de la Société, à accomplir tout acte nécessaire ou utile pour les besoins des résolutions prises ci-avant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de EUR 1.700.-

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 juin 2012. Relation: LAC/2012/28528. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012074419/296.

(120105638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2012.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 116.115,62.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Extrait des contrats de transfert de parts sociales datés du 22 mai 2012

Il résulte d'un premier contrat de transfert de parts sociales daté du 22 mai 2012 que la société IK Investment Partners II S.à r.l. a transféré à Mr. Anders Petersson, domicilié à Haynstrasse 30, 20249 Hambourg, Allemagne (i) 330 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 330 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 330 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 330 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 330 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 330 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 330 parts sociales préférentielles de classe I.

Il résulte d'un second contrat de transfert de parts sociales daté du 22 mai 2012 que la société IK Investment Partners M S.à r.l. a transféré à Mr. Kai Wärn, domicilié à Eriksgatan 11, 72460 Västerås, Suède (i) 210 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 210 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 210 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 210 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 210 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 210 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 210 parts sociales préférentielles de classe I.

Il résulte d'un troisième contrat de transfert de parts sociales daté du 22 mai 2012 que la société IK Investment Partners El S.à r.l. a transféré à Mr. Christopher Masek (i) 54 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 54 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 54 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 54 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 54 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 54 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 54 parts sociales préférentielles de classe I.

Il résulte d'un quatrième contrat de transfert de parts sociales daté du 22 mai 2012 que la société IK Investment Partners II S.à r.l. a transféré à MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH (i) 54 parts sociales préférentielles de classe C, (ii) 54 parts sociales préférentielles de classe D, (iii) 54 parts sociales préférentielles de classe E, (iv) 54 parts sociales préférentielles de classe F, (v) 54 parts sociales préférentielles de classe G, (vi) 54 parts sociales préférentielles de classe H et (vii) 54 parts sociales préférentielles de classe I.

Par suite des contrats susmentionnés, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV	4.894 parts sociales ordinaires de classe A
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH	1.049 parts sociales préférentielles de classe C 1.049 parts sociales préférentielles de classe D 1.049 parts sociales préférentielles de classe E 1.049 parts sociales préférentielles de classe F 1.049 parts sociales préférentielles de classe G 1.049 parts sociales préférentielles de classe H 1.049 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Christopher Masek	1.049 parts sociales préférentielles de classe C 1.049 parts sociales préférentielles de classe D 1.049 parts sociales préférentielles de classe E 1.049 parts sociales préférentielles de classe F 1.049 parts sociales préférentielles de classe G 1.049 parts sociales préférentielles de classe H 1.049 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Mads Ryum Larsen	419 parts sociales préférentielles de classe C 419 parts sociales préférentielles de classe D 419 parts sociales préférentielles de classe E 419 parts sociales préférentielles de classe F 419 parts sociales préférentielles de classe G 419 parts sociales préférentielles de classe H 419 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Trygve Grindheim	419 parts sociales préférentielles de classe C 419 parts sociales préférentielles de classe D 419 parts sociales préférentielles de classe E 419 parts sociales préférentielles de classe F 419 parts sociales préférentielles de classe G 419 parts sociales préférentielles de classe H 419 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. James Yates	225 parts sociales préférentielles de classe C

	225 parts sociales préférentielles de classe D
	225 parts sociales préférentielles de classe E
	225 parts sociales préférentielles de classe F
	225 parts sociales préférentielles de classe G
	225 parts sociales préférentielles de classe H
	225 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Dan Soudry	489 parts sociales préférentielles de classe C
	489 parts sociales préférentielles de classe D
	489 parts sociales préférentielles de classe E
	489 parts sociales préférentielles de classe F
	489 parts sociales préférentielles de classe G
	489 parts sociales préférentielles de classe H
	489 parts sociales préférentielles de classe I
Stellaris AB	419 parts sociales préférentielles de classe C
	419 parts sociales préférentielles de classe D
	419 parts sociales préférentielles de classe E
	419 parts sociales préférentielles de classe F
	419 parts sociales préférentielles de classe G
	419 parts sociales préférentielles de classe H
	419 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Anders Petersson	330 parts sociales préférentielles de classe C
	330 parts sociales préférentielles de classe D
	330 parts sociales préférentielles de classe E
	330 parts sociales préférentielles de classe F
	330 parts sociales préférentielles de classe G
	330 parts sociales préférentielles de classe H
	330 parts sociales préférentielles de classe I
Mr. Kai Wärm	210 parts sociales préférentielles de classe C
	210 parts sociales préférentielles de classe D
	210 parts sociales préférentielles de classe E
	210 parts sociales préférentielles de classe F
	210 parts sociales préférentielles de classe G
	210 parts sociales préférentielles de classe H
	210 parts sociales préférentielles de classe I
Total	4.894 parts sociales ordinaires de classe A
	4.609 parts sociales préférentielles de classe C
	4.609 parts sociales préférentielles de classe D
	4.609 parts sociales préférentielles de classe E
	4.609 parts sociales préférentielles de classe F
	4.609 parts sociales préférentielles de classe G
	4.609 parts sociales préférentielles de classe H
	4.609 parts sociales préférentielles de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012074930/106.

(120105854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Media for One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89F, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 106.172.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075068/10.

(120105970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Capelan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.611.

STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg,

ici valablement représentée par deux administrateurs, à savoir Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «CAPELAN S.A.».

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société a encore pour objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000.-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital autorisé est fixé à trois millions cent mille euros (EUR 3.100.000.-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de trente-et-un euros (EUR 31.-) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts au Mémorial C, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois en temps qu'il jugera utile le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société est encore autorisée à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque

monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés commerciales. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

La société peut, dans la mesure et aux conditions fixées par la loi racheter ses propres actions.

La société peut en outre émettre des actions rachetables et procédés au rachat de celles-ci dans les conditions de l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales.

Usufruit et Nue-propiété

Il est expressément prévu que la titularité de chaque action représentative du capital social souscrit pourra être exercée soit en pleine propriété, soit en usufruit par un actionnaire dénommé «usufruitier» et en nue-propiété par un autre actionnaire dénommé «nu-propiétaire».

Les droits attachés à la qualité d'usufruitier et conférés pour chaque action sont les suivants:

- droits de vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires, sauf pour l'assemblée se prononçant sur la mise en liquidation de la société,
- droit aux dividendes,

Les droits attachés à la qualité de nu-propiétaire et conférés pour chaque action sont ceux qui sont déterminés par le droit commun pour autant qu'ils n'aient pas été expressément réservés ci-avant à l'usufruitier et en particulier le droit au produit de la liquidation de la société.

La titularité de l'usufruit et de la nue-propiété des actions sera matérialisée et établie de la façon suivante:

Si les actions sont nominatives, par inscription dans le registre des actionnaires:

- en regard du nom de l'usufruitier de la mention «usufruit»,
- en regard du nom du nu-propiétaire de la mention «nue-propiété».

Si les actions sont au porteur par une attestation de dépôt des actions au nom de l'indivision usufruit ou nue-propiété.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leur successeurs soient élus.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le troisième mardi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine exceptionnellement le 31 décembre 2012.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les mille (1.000) actions sont souscrites par la société «Investment Company of Luxembourg S.A.» en abrégé «ICL», prénommée.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constataion

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

Décision de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à TROIS (3) et celui des commissaires à UN (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1) Monsieur Alain GEURTS, né le 13 septembre 1962 à Nioki, République Démocratique du Congo, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

2) Madame Frédérique MIGNON, née le 19 janvier 1973 à Bastogne (Belgique), employée privée, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

3) Monsieur Guillaume SCROCCARO, né le 09 septembre 1977 à Thionville, employé privé, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Monsieur Alain GEURTS, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

Monsieur Marc Besch, demeurant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire à tenir en l'an 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. MIGNON, A. GEURTS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 juin 2012. Relation: EAC/2012/7775. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2012074752/191.

(120105668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Poclain Marketing & Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 160.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2011.

Référence de publication: 2012075111/10.

(120105955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Pearsie International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 161.880.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075116/10.

(120105943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Statum Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 154.520.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 25 juin 2012.
Référence de publication: 2012075164/10.
(120105973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Son Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 82.424.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Nicolas Montagne / Signature.

Référence de publication: 2012075198/10.
(120105785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Sunless Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 161.088.

Beschluss

Die bislang eingetragene Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung, die ACCOUNTDATA EUROPE S.A., eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Handelsregisternummer B 70.580, mit Sitz in L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves wird von ihrem Amt abberufen.

Prüfungsbeauftragte der Geschäftsbuchführung ist künftig die Salcon S.à r.l. Fiduciaire - Expert Comptable, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 10, an de Längten, eingetragen beim Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg unter der Handelsregisternummer B 107.576. Bestelldatum ist der 25.06.2012. Die Dauer des Mandats wird bestimmt bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Luxemburg, den 25.06.2012.

Sunless Europe S.A.

Référence de publication: 2012075165/17.
(120106005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Savannah Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 88.777.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1^{er} juin 2012 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 26-28 rives de Clausen à L-2165 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 1^{er} juin 2012.
Référence de publication: 2012075170/12.
(120105838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.878.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 juin 2012.

Pour la société
Me Martine DECKER
Notaire

Référence de publication: 2012075172/13.

(120105902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Tripl3A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 119.475.

—
*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire
tenue en date du 30/03/2012*

L'Assemblée décide à l'unanimité:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège actuel vers le 128, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
2. L'Assemblée décide de reconduire les mandats d'administrateurs de M. Jean RAGOUIIN, de la société FATYLIGHT S.A. et de la société ROTA LUCIFERI INC. ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de FIDUCIAIRE CONSEIL ET MANAGEMENT, S.à r.l. à partir de l'Assemblée générale ordinaire tenue en 2011 pour une durée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2012075247/17.

(120105929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Premium Restaurant Brands Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.520.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 154.524.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-fourth day of May.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of partners of "Premium Restaurant Brands Luxemburgo S. à r.l." (the "Company"), a limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 29, 2010, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1898 of 15 September 2010, amended for the last time on 12th March 2012 pursuant to a deed of the undersigned notary not yet published in the Mémorial.

The meeting was opened with Régis Galiotto, professionally residing in Luxembourg, in the chair.

The chairman appointed as secretary Solange Wolter, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer David Burgos Duce, professionally residing in Luxembourg.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the extraordinary meeting is the following:

1. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three million and five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.00) in order to bring the share capital from its present amount of five million and twenty thousand US Dollars (USD 5,020,000.00) to eight million five hundred and twenty thousand US Dollars (USD 8,520,000.00), by the creation and issuance of thirty five million (35,000,000) class A shares, thirty five million (35,000,000) class B shares, thirty five million (35,000,000) class C shares, thirty five million (35,000,000) class D shares, thirty five million (35,000,000) class E shares, thirty five million (35,000,000) class F shares, thirty five million (35,000,000) class G shares, thirty five million (35,000,000) class H shares, thirty five million (35,000,000) class I shares and thirty five million (35,000,000) class J shares (collectively the "Alphabet Shares"), all having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and the same rights and obligations than the existing Alphabet Shares of the Company.

2. Subscription for and payment of the new Alphabet Shares specified in item 1 of this agenda, as follows:

- PRB El Salvador, S.A. de C.V. will not subscribe any new share;
- Cahabon Holdings, Ltd will subscribe 3,465,000 class A shares,

3,465,000 class B shares, 3,465,000 class C shares, 3,465,000 class D shares, 3,465,000 class E shares, 3,465,000 class F shares, 3,465,000 class G shares, 3,465,000 class H shares, 3,465,000 class I shares and 3,465,000 class J shares paying their aggregate nominal value amounting to USD 346,500.00;

- Dirina Services Corp. will subscribe 19,971,000 class A shares, 19,971,000 class B shares, 19,971,000 class C shares, 19,971,000 class D shares, 19,971,000 class E shares, 19,971,000 class F shares, 19,971,000 class G shares, 19,971,000 class H shares, 19,971,000 class I shares and 19,971,000 class J shares paying their aggregate nominal value amounting to USD 1,997,100.00 and

- San German Ltd. will subscribe 11,564,000 class A shares, 11,564,000 class B shares, 11,564,000 class C shares, 11,564,000 class D shares, 11,564,000 class E shares, 11,564,000 class F shares, 11,564,000 class G shares, 11,564,000 class H shares, 11,564,000 class I shares and 11,564,000 class J shares paying their aggregate nominal value amounting to USD 1,156,400.00.

After giving effect to items 1 and 2 of this agenda, the shares of the Company will be held as follows:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. will hold 114,120 Class A Shares, 114,120 Class B Shares, 114,120 Class C Shares, 114,120 Class D Shares, 114,120 Class E Shares, 114,120 Class F Shares, 114,120 Class G Shares, 114,120 Class H Shares, 114,120 Class I Shares and 114,120 Class J Shares;

Cahabon Holdings, Ltd will hold 8,434,800 Class A Shares, 8,434,800 Class B Shares, 8,434,800 Class C Shares, 8,434,800 Class D Shares, 8,434,800 Class E Shares, 8,434,800 Class F Shares, 8,434,800 Class G Shares, 8,434,800 Class H Shares, 8,434,800 Class I Shares and 8,434,800 Class J Shares;

Dirina Services Corp. will hold 48,501,000 class A shares, 48,501,000 class B shares, 48,501,000 class C shares, 48,501,000 class D shares, 48,501,000 class E shares, 48,501,000 class F shares, 48,501,000 class G shares, 48,501,000 class H shares, 48,501,000 class I shares and 48,501,000 class J shares and

San German Ltd will hold 28,150,080 Class A Shares, 28,150,080 Class B Shares, 28,150,080 Class C Shares, 28,150,080 Class D Shares, 28,150,080 Class E Shares, 28,150,080 Class F Shares, 28,150,080 Class G Shares, 28,150,080 Class H Shares, 28,150,080 Class I Shares and 28,150,080 Class J Shares.

3. To amend article 6 of the Articles of Association of the Company to implement item 1 of this agenda; and

4. Miscellaneous.

II.- The partners present and represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list signed by the proxies of the partners represented and by the members of the bureau. The said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed.

III.- It appears from the attendance list that all the shares representing the entire share capital are duly represented at this meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present meeting is regularly constituted and may deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of three million and five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.00) in order to bring the share capital from its present amount of five million and twenty thousand US Dollars (USD 5,020,000.00) to eight million five hundred and twenty thousand US Dollars (USD 8,520,000.00), by the creation and issuance of thirty five million (35,000,000) class A shares, thirty five million (35,000,000) class B shares, thirty five million (35,000,000) class C shares, thirty five million (35,000,000) class D shares, thirty five million (35,000,000) class E shares, thirty five million (35,000,000) class F shares, thirty five million (35,000,000) class G shares, thirty five million (35,000,000) class H shares, thirty five million (35,000,000) class I shares and thirty five million (35,000,000) class J shares (collectively the "Alphabet Shares"), all having a nominal value of one US Dollar cent (USD 0.01) each and the same rights and obligations than the existing Alphabet Shares of the Company.

Second resolution

The meeting accepts the subscription for the new Alphabet Shares specified in item 1 of this agenda, as follows:

- PRB El Salvador, S.A. de C.V. will not subscribe any new share;

- Cahabon Holdings, Ltd, having its registered office at Pasea Estate, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, here represented by David Burgos Duce, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, will subscribe three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class A shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class B shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class C shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class D shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class E shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class F shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class G shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class H shares, three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class I shares and three million four hundred and sixty-five thousand (3,465,000) class J shares paying their aggregate nominal value amounting to three hundred forty-six thousand five hundred US Dollars (USD 346,500.-);

- Dirina Services Corp. having its registered office at Credicorp Bank Plaza, 26th Floor, Nicanor de Obarrio Avenue 50th Street, Panama City, Republic of Panama,

here represented by David Burgos Duce, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, will subscribe nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class A shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class B shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class C shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class D shares, nineteen million nine hundred and seventyone thousand (19,971,000) class E shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class F shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class G shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class H shares, nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class I shares and nineteen million nine hundred and seventy-one thousand (19,971,000) class J shares paying their aggregate nominal value amounting to one million nine hundred and ninety-seven thousand one hundred US Dollars (USD 1,997,100.-).

- and San German Ltd, having its registered office at Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, Cutlass Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola British Virgin Islands, here represented by David Burgos Duce, prenamed, by virtue of one of the aforementioned proxies, will subscribe eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class A shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class B shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class C shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class D shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class E shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class F shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class G shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class H shares, eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class I shares and eleven million five hundred and sixty-four thousand (11,564,000) class J shares paying their aggregate nominal value amounting to one million one hundred and fifty-six thousand four hundred US Dollars (USD 1,156,400.-).

The subscribers liberate the subscription by payment in cash so that the amount of three million five hundred thousand US Dollars (USD 3,500,000.00) is as now available to the company proof has been given to the undersigned notary.

The shares are now held as follows:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. holds one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class A Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class B Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class C Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class D Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class E Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class F Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class G Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class H Shares, one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class I Shares and one hundred and fourteen thousand one hundred and twenty (114,120) Class J Shares;

Cahabon Holdings, Ltd holds eight million four hundred and thirtyfour thousand eight hundred (8,434,800) Class A Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class B Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class C Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class D Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class E Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class F Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class G Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class H Shares, eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class I Shares and eight million four hundred and thirty-four thousand eight hundred (8,434,800) Class J Shares;

Dirina Services Corp. holds forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class A shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class B shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class C shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class D shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class E shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class F shares, fortyeight million five hundred and one thousand (48,501,000) class G shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class H shares, forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class I shares and forty-eight million five hundred and one thousand (48,501,000) class J shares and

San German Ltd holds twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class A Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class B Shares, twentyeight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class C Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class D Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class E Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class F Shares, twentyeight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class G Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class H Shares, twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class I Shares and twenty-eight million one hundred and fifty thousand eighty (28,150,080) Class J Shares.

Third resolution

The meeting decides to amend Article 6 of the Articles of Association so as to read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The capital of the Company is set at eight million five hundred and twenty thousand US Dollars (USD 8,520,000.00) represented by eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class A shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class A Shares” and individually a “Class A Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class B shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class B Shares” and individually a “Class B Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class C shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class C Shares” and individually a “Class C Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class D shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class D Shares” and individually a “Class D Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class E shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class E Shares” and individually a “Class E Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class F shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class F Shares” and individually a “Class F Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class G shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class G Shares” and individually a “Class G Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class H shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class H Shares” and individually a “Class H Share”), eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class I shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class I Shares” and individually a “Class I Share”) and eighty-five million two hundred thousand (85,200,000) Class J shares with a nominal value of USD 0.01 (one Cent) each (collectively, the “Class J Shares” and individually a “Class J Share”).”

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of the shareholders adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations of expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its present deed, is approximately EUR 3,300.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French translation:

L’an deux mille douze, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S’est réunie l’assemblée générale extraordinaire des associés de «Premium Restaurant Brands Luxemburgo S. à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juin 2010, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 1898 du 15 septembre 2010, modifié en dernier lieu en date du 12 mars 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial.

L’Assemblée est présidée par Régis Galiotto, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire de l’Assemblée Solange Wolter-Schieres, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L’Assemblée a élu aux fonctions de scrutateur David Burgos Duce, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l’Assemblée ayant donc été constitué, le Président a déclaré et a demandé au notaire d’acter que:

I.- L’ordre du jour de l’Assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois millions cinq cent mille Dollars US (USD 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions et vingt mille Dollars US (USD 5.020.000,-) à huit millions cinq cent et vingt mille Dollars US (USD 8.520.000,-) par l’émission de trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe A, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe B, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe C, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe D, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe E, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe F, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe G, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe H, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe I, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe J ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune et avec les mêmes droits et obligations que les actions rachetables existantes.

2.- Souscription des nouvelles parts et libération de l’augmentation de capital spécifiée au point 1 de l’ordre du jour comme suit:

- PRB El Salvador, S.A. de C.V. ne souscrira pas des nouvelles parts;

- Cahabon Holdings, Ltd souscrira à 3.465.000 parts de Classe A, 3.465.000 parts de Classe B, 3.465.000 parts de Classe C, 3.465.000 parts de Classe D, 3.465.000 parts de Classe E, 3.465.000 parts de Classe F, 3.465.000 parts de Classe G, 3.465.000 parts de Classe H, 3.465.000 parts de Classe I et 3.465.000 parts de Classe J en payant son valeur nominal agréé de USD 346.500.00;

- Dirina Services Corp. souscrira à 19.971.000 parts de Classe A, 19.971.000 parts de Classe B, 19.971.000 parts de Classe C, 19.971.000 parts de Classe D, 19.971.000 parts de Classe E, 19.971.000 parts de Classe F, 19.971.000 parts de Classe G, 19.971.000 parts de Classe H, 19.971.000 parts de Classe I et 19.971.000 parts de Classe J en payant son valeur nominal agréé de USD 1.997.100.00; et

- San German Ltd, souscrira à 11.564.000 parts de Classe A, 11.564.000 parts de Classe B, 11.564.000 parts de Classe C, 11.564.000 parts de Classe D, 11.564.000 parts de Classe E, 11.564.000 parts de Classe F, 11.564.000 parts de Classe G, 11.564.000 parts de Classe H, 11.564.000 parts de Classe I et 11.564.000 parts de Classe J en payant son valeur nominal agréé de USD 1.156.400.00;

A la prise d'effet des points 1 et 2 de cet ordre du jour; les parts de la Société seront détenues comme suit:

PRB EL Salvador, S.A. de C.V. détiendra 114.120 Parts de Classe A 114.120 Parts de Classe B 114.120 Parts de Classe C 114.120 Parts de Classe D 114.120 Parts de Classe E 114.120 Parts de Classe F 114.120 Parts de Classe G 114.120 Parts de Classe H 114.120 Parts de Classe I et 114.120 Parts de Classe J.

Cahabon Holdings, Ltd. détiendra 8.434.800 Parts de Classe A, 8.434.800 Parts de Classe B, 8.434.800 Parts de Classe C, 8.434.800 Parts de Classe D, 8.434.800 Parts de Classe E, 8.434.800 Parts de Classe F, 8.434.800 Parts de Classe G, 8.434.800 Parts de Classe H, 8.434.800 Parts de Classe I et 8.434.800 Parts de Classe J.

Dirina Services Corp. détiendra 48.501.000 parts de Classe A, 48.501.000 parts de Classe B, 48.501.000 parts de Classe C, 48.501.000 parts de Classe D, 48.501.000 parts de Classe E, 48.501.000 parts de Classe F, 48.501.000 parts de Classe G, 48.501.000 parts de Classe H, 48.501.000 parts de Classe I et 48.501.000 parts de Classe J.

San German Ltd détiendra 28.150.080 Parts de Classe A 28.150.080 Parts de Classe B 28.150.080 Parts de Classe C 28.150.080 Parts de Classe D 28.150.080 Parts de Classe E 28.150.080 Parts de Classe F 21.150.080 Parts de Classe G 21.150.080 Parts de Classe H 21.150.080 Parts de Classe I et 21.150.080 Parts de Classe J.

3. Modification de l'article 6 des statuts de la Société en tenant compte des modifications à intervenir suite au point 1 de l'ordre du jour.

4. Divers.

II.- Les associés présents et représentés et le nombre de parts détenues par chacun d'eux ont été renseignés sur une liste de présence signée par les associés présents, par les mandataires des associés représentés et par le bureau de l'Assemblée. Ladite liste sera enregistrée avec le présent acte et les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau seront annexées à ce document, pour être enregistrées avec le présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts représentant l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à l'Assemblée, donc il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois millions cinq cent mille Dollars US (USD 3.500.000,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions et vingt mille Dollars US (USD 5.020.000,-) à huit millions cinq cent et vingt mille Dollars US (USD 8.520.000,-) par l'émission de trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe A, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe B, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe C, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe D, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe E, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe F, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe G, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe H, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe I, trente-cinq millions (35.000.000) de parts de Classe J ayant une valeur nominale de un Dollar Cent (USD 0,01) chacune et avec les mêmes droits et obligations que les actions rachetables existantes.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des nouvelles parts et libération de l'augmentation de capital spécifiée au point 1 de l'ordre du jour comme suit:

PRB El Salvador, S.A. de C.V. ne souscrira pas des nouvelles parts;

Cahabon Holdings, Ltd, ayant son siège à Pasea Estate Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par David Burgos Duce, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, souscrira à trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe A, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe B, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe C, trois millions quatre cent soixante-cinq

(3.465.000) parts de Classe D, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe E, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe F, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe G, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe H, trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe I et trois millions quatre cent soixante-cinq (3.465.000) parts de Classe J en payant son valeur nominal agréé de trois cent quarante-six mille cinq cents Dollars US (USD 346.500,-);

Dirina Services Corp., ayant son siège social à Credicorp Bank Plaza, 26th Floor, Nicanor de Obarrio Avenue 50th Street, Panama City, République de Panama, ici représentée par David Burgos Duce, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, souscrira à dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe A, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe B, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe C, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe D, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe E, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe F, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe G, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe H, dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe I et dix-neuf millions neuf cent soixante et onze (19.971.000) parts de Classe J en payant son valeur nominal agréé d'un million neuf cent quatre-vingt-dixsept mille cent Dollars US (USD 1.997.100,-);

San German Ltd, ayant son siège à Arias Fabrega & Fabrega Trust Co. BVI Limited, Cutlass Building, Wickhams Cay, Road Town, Tortola Iles Vierges Britanniques, ici représentée par David Burgos Duce, prénommé, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant, souscrira à onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe A, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe B, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe C, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe D, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe E, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe F, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe G, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe H, onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classe I et onze millions cinq cent soixante-quatre mille (11.564.000) parts de Classes J en payant son valeur nominal agréé de un million cent cinquante-six mille quatre cents Dollars US (USD 1.156.400,-).

Les souscripteurs libèrent l'augmentation de capital par versement en espèces si bien que le montant de trois millions cinq cents mille Dollars U.S. (USD 3.500.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Les parts sociales sont désormais détenues comme suit:

PRB EL Salvador, S.A. de C.V. détient cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe A cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe B cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe C cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe D cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe E cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe F cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe G cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe H cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe I et cent quatorze mille cent vingt (114.120) Parts de Classe J,

Cahabon Holdings, Ltd. détient huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe A, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe B, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe C, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe D, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe E, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe F, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe G, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe H, huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe I et huit millions quatre cent trente-quatre mille huit cents (8.434.800) Parts de Classe J.

Dirina Services Corp. détient quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe A, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe B, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe C, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe D, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe E, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe F, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe G, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe H, quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe I et quarante-huit millions cinq cent un mille (48.501.000) parts de Classe J.

San German Ltd détient vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe A vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe B vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe C vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe D vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe E vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe F vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe G vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe H vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe I et vingt-huit millions cent cinquante mille quatre-vingts (28.150.080) Parts de Classe J.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts pour leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à huit millions cinq cent et vingt mille Dollars US (USD 8.520.000,-) représenté par quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe A» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe A» et individuellement une «Action de Classe A»), quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe B» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe B» et individuellement une «Action de Classe B»), quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe C» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe C» et individuellement une «Action de Classe C»), quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe D» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe D» et individuellement une «Action de Classe D») quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe E» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe E» et individuellement une «Action de Classe E») quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe F» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe F» et individuellement une «Action de Classe F») quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe G» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe G» et individuellement une «Action de Classe G») quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe H» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe H» et individuellement une «Action de Classe H»), quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe I» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe I» et individuellement une «Action de Classe I»), et quatre-vingt-cinq millions deux cent mille (85.200.000) «Actions de Classe J» rachetables, d'une valeur nominale de UN CENT (0,01 USD) (collectivement, les «Actions de Classe J» et individuellement une «Action de Classe J».)»

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 3.300,.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER, D. BURGOS DUCE et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2012. Relation: LAC/2012/25221. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 juin 2012.

Référence de publication: 2012075112/359.

(120105894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

SVENSKA HANDELSBANKEN AB (publ), Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 39.099.

Les pouvoirs de signature définis par les représentants permanents en date du 20 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075210/12.

(120105845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Svenska Handelsbanken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.
R.C.S. Luxembourg B 15.992.

Les pouvoirs de signature définis par le Conseil d'Administration en date du 20 juin 2012 ont été déposés au registre de Commerce des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075211/11.

(120105844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

TCA Opportunity Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 155.953.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075236/10.

(120105958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Coiffure Lydie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 105, rue des Bruyères.
R.C.S. Luxembourg B 164.954.

Les comptes annuels du 24.11.2011 au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075457/11.

(120107327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Scaht Architecture & Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 100.878.

L'an deux mille douze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT S.A., avec siège social à L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 100.878,

constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée et la dénomination de THEMA DECORATION S.à r.l. suivant acte reçu par le notaire Urbain Tholl, alors de résidence à Rédange-sur-Attert en date du 15 mars 1993, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 287 du 15 juin 1993,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire en date du 14 avril 1994, publié audit Mémorial C, Numéro 350 du 21 septembre 1994,

modifiée suivant acte reçu par le notaire Roger Arrensdorff du 11 janvier 1996, publié au dit Mémorial C, Numéro 154 du 28 mars 1996,

modifiée notamment par changement de dénomination en SCAHT ARCHITECTURE, S.à.r.l. suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, du 20 septembre 2001, publié au dit Mémorial C, Numéro 294 du 21 février 2002,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Wiltz, du 25 juillet 2002, publié au dit Mémorial C, Numéro 1422 du 2 octobre 2002,

modifiée par transformation en société anonyme et changement de dénomination en SCAHT ARCHITECTURE & DEVELOPPEMENT S.A. suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 février 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 2496 du 3 novembre 2007,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2007, publié audit Mémorial C, Numéro 60 du 10 janvier 2008,

et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 décembre 2010, publié audit Mémorial C, Numéro 520 du 19 mars 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.15 heures sous la présidence de Monsieur Bernard Hubin, architecte, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 7, rue du Tunnel,

qui désigne comme secrétaire, Madame Babsi SINNES, employée, demeurant professionnellement à L-5885 Howald-Hesperange, 201 route de Thionville.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Bernard Hubin, architecte, demeurant à L-9164 Lipperscheid, 7, rue du Tunnel.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I: Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,-EUR) pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,-EUR) représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale, à celui de trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (318.750,-EUR), par l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission globale de cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros soixante-quinze cents (105.949,75 EUR).

2) Renonciation par les autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3) Acceptation de la Souscription et libération des vingt-cinq (25) actions nouvelles sans valeur nominale assorties de la prime d'émission de cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros soixante-quinze cents (105.949,75 EUR), par l'actionnaire Monsieur Bernard HUBIN par un apport en numéraire.

4) Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1 des statuts comme suit:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (318.750,-EUR) divisé en quatre cent vingt-cinq (425) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

II: Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, signée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III: Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour leur communiqué au préalable.

IV: Que la présente assemblée est partant régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur le point de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750, EUR) au moyen d'un apport en numéraire pour le porter de son montant actuel de trois cent mille euros (300.000,-EUR) représenté par quatre cents (400) actions sans désignation de valeur nominale, à celui de trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (318.750,-EUR), par l'émission de vingt-cinq (25) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission globale de cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros soixante-quinze cents (105.949,75 EUR).

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires constate que les autres actionnaires renoncent à leur droit préférentiel de souscription.

Troisième résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'admettre à la souscription desdites actions nouvellement créées l'actionnaire Monsieur Bernard HUBIN, préqualifié, lequel comparant déclare souscrire les vingt-cinq (25) actions nouvelles et les libérer intégralement par un apport en numéraire de dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,-EUR) avec une prime d'émission cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros soixante-quinze cents (105.949,75 EUR).

L'Assemblée constate que les vingt-cinq (25) actions nouvelles ont été libérées entièrement par le souscripteur prédit, moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cent vingt-quatre mille six cent quatrevingt-dix-neuf euros soixante-quinze cents (124.699,75 EUR), faisant dix-huit mille sept cent cinquante euros (18.750,-EUR) pour l'augmentation de capital et cent cinq mille neuf cent quarante-neuf euros soixante-quinze cents (105.949,75 EUR) pour la

prime d'émission totale, se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Quatrième résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier l'article 5 alinéa 1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (premier alinéa).** Le capital souscrit de la Société est fixé à trois cent dix-huit mille sept cent cinquante euros (318.750,-EUR) divisé en quatre cent vingt-cinq (425) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Hubin, Sinnes, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 juin 2012. Relation: LAC/2012/28280. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075171/98.

(120105901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Tyrus Capital Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 525.000,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 160.468.

*Extrait rectificatif des décisions prises par l'associé unique
en date du 14 mars 2012 - publication I-120048323*

1. La démission de Mme Charlotte Lahaije-Hultman, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en tant que gérante de la société, a été acceptée avec effet au 14 mars 2012.

2. Mme Martine Grün, née le 19 mars 1975 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a été nommée en tant que nouvelle gérante avec effet au 14 mars 2012, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Tyrus Capital Opportunities S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2012075233/19.

(120105949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Codemat, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 137.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012075455/10.

(120107598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Conteam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 148.941.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075462/9.

(120107505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Coiffure LM, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 141.086.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075456/10.

(120106930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

COLUFI Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 04/06/2012 n°L120090569

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075458/11.

(120107100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Corolla Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 88.309.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075463/10.

(120106888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

CORPUS SIREO Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 111.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075466/10.

(120106963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

CORPUS SIREO Trust No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 136.837.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075467/10.

(120106962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Cosfilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 87.788.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/6/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012075468/10.

(120107480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Cosylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 8, rue Enz.
R.C.S. Luxembourg B 88.155.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075470/10.

(120107630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Crex Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 73.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075473/9.

(120107138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Crown Worldwide Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 59, boulevard de Verdun.
R.C.S. Luxembourg B 147.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075474/9.

(120106968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

CTC-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 13, Stawelerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 149.635.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 27.06.2012.

Référence de publication: 2012075476/10.

(120107581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

CZAM S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 139.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012075478/9.

(120107378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Dalgarno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 110.879.

—
Dépôt complémentaire des comptes annuels au 31.12.2011 déposés en date du 16/05/2012 n°L120080238

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012075479/11.

(120107258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Technoggia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 169.615.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société SHIKASHE S.A., une société de droit luxembourgeois, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 153135, établie et ayant son siège social au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

ici représentée par Madame Véronique De Meester, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 14 mai 2012, laquelle, signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «TECHNOLOGIA S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisaient ou étaient imminents, le siège social pourrait être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

En telle occurrence semblable décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société a également pour objet l'acquisition et la gestion de marque de fabrique ou de commerce, et leur valorisation par l'usage ou par la concession.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra en outre accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de TRENTE ET UN EUROS (31.- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants, et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. L'administrateur délégué à la gestion journalière prendra la dénomination d'administrateur-délégué.

Par exception à l'alinéa précédent, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier mercredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la société comparante, représentée comme mentionné ci-avant, déclare souscrire les mille (1.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille trois cents euros (1.300.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un et celui des commissaires à un.
2. Est nommée administrateur:

Madame Véronique De Meester, avocat, née à Ixelles le 24 mai 1955, résidant professionnellement 3, rue des Bains, à L-1212 Luxembourg.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Fidus Gestion S.A., ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 3 rue des Bains, R.C.S. Luxembourg B 55098.

4. Le mandat de l'administrateur et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2017.

5. Le siège social de la société est fixé à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

6.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. De Meester, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 juin 2012. Relation: LAC/2012/28086. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2012.

Référence de publication: 2012075239/188.

(120105839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2012.

Taiko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 157.498.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

TAÏKO S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012075840/13.

(120107161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Seventer S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 43.710.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SEVENTER S.A.

DE BERNARDI Alexis / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012075811/12.

(120107269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

VIASIMO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 137.505.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VIASIMO S.à r.l.

Société Européenne de Banque S.A.

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2012075885/13.

(120106768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé.

R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Les comptes annuels sociaux au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2012.

VENTOS S.A.

Société Anonyme

Un mandataire

Référence de publication: 2012075883/13.

(120107411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.

Saltsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 92.476.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SALTSEA S.A.

Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012075804/12.

(120107267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2012.
